

Adopté à l'unanimité

## Redevance Dimo pour l'utilisation de deux télescopes

1960  
100  
La Société Dimo a installé, pendant la saison d'été 1959, deux télescopes sur les promenades de Royan. Une redevance de 10.000 francs par appareil a été acceptée.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Travaux,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
décide

- que la Société Dimo qui a installé deux télescopes sur les promenades de Royan versera, à la Caisse du Receveur Municipal, une redevance annuelle de 10.000 fr par appareil.

## Participation à la réalisation d'un film documentaire

1960  
3.1.1960  
101  
La Société "Panda-film" projette la réalisation d'un film documentaire d'une durée de 20 minutes environ, dans lequel une partie importante serait consacrée à Royan.

La Rochelle - Saintes et Rochefort ont déjà décidé leur participation. Il est demandé à Royan de participer à la dépense pour 700.000 fr. La Commission propose de la réduire à 500.000 fr.

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé du rapporteur

Vu l'avis du Conseil Municipal  
décide

- de participer à la réalisation du film prévu par la Société Panda Film sur la Charente Maritime pour une somme de 500.000 fr.,

- que la dépense sera mandatée ch. XXXI - Dépenses imprévues du budget 1959.

## Cotisation de Sécurité sociale du personnel municipal

1960  
3.1.1960  
102  
Le personnel titulaire, en vertu d'une délibération de 1948 payait la cotisation de Sécurité sociale au taux de 2%, la Ville prenant à sa charge les 4% complémentaires. Cette délibération n'a jamais été controversée.